

Berceau d'entreprise



L'accès aux crèches pour les parents de jeunes enfants peut être compliqué. Il y a en effet plus de demande que d'offre, notamment dans l'agglomération lilloise, dont le taux de couverture (pourcentage d'enfants en bas âge gardés à l'extérieur de leur famille) est un des plus bas au niveau national.

L'apparition des crèches d'entreprises en 2004 a permis aux entreprises de réserver une place en crèche, ou berceau, pour un ou plusieurs de leur salariés.

La mise en place de ces berceaux d'entreprise a pu se produire car l'état français a permis aux entreprises de défiscaliser une grande partie du coût du berceau.

Chez Crechappy, nous avons accueilli pendant de nombreuses années les parents sans mettre en place de berceau d'entreprise. Cette plaquette est destinée aux parents qui auraient accès au berceau d'entreprise et souhaiteraient le mettre en place.

Avantages pour l'entreprise

1) attractivité de l'entreprise pour les salariés

Réserver des berceaux pour les collaborateurs de votre entreprise est un choix fort de qualité de vie au travail. Vous pouvez :

- accélérer le retour au travail de vos salariés jeunes parents
- leur apporter une tranquillité d'esprit avec un bon mode de garde sécurisant pour leur enfant. Les parents sont rassurés et peuvent se concentrer sur leur travail.
- leur apporter un confort d'organisation avec une crèche proche de leur domicile ou de leur lieu de travail. Le gain de temps contribue directement à l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle.
- réduire l'absentéisme au travail et diminuer les coûts de remplacement et d'intérim. 30% des absences sont liées à la nécessité de garder ses enfants car le mode de garde fait défaut.
- fidéliser vos collaborateurs sur plusieurs années, ce qui peut être précieux dans les professions à fort turn-over ou en déficit de recrutement.
- attirer de nouveaux talents en âge de fonder une famille en proposant un accès aux crèches alors que des entreprises concurrentes ne le feraient pas.
- démontrer, en vous préoccupant de la parentalité chez vos salariés, une vraie politique RSE de votre entreprise, avec un impact très positif sur votre image.

2) aides de l'état pour supporter le dispositif de berceau d'entreprise

Le coût du berceau d'entreprise est allégé par 2 mesures :

- 💧 le CIF : crédit d'impôt famille. L'entreprise récupère 50% du coût du berceau sous forme de crédit d'impôt.
- 💧 la possibilité de déclarer le coût total du berceau dans les charges de l'entreprise, et de réduire l'IS (impôt sur les sociétés), qui selon le niveau de bénéfice de l'entreprise, est de 15% ou de 25%.

Le tableau ci-dessous donne une idée du coût résiduel supporté par l'entreprise dans l'exemple d'un berceau à temps plein et d'une entreprise imposée avec un taux d'IS de 25%. Le coût résiduel du berceau pour l'entreprise dans cet exemple est de 3750€ par an, soit 312,50€ par mois.

	annuel	mensuel
coût du berceau 5J/semaine	15000	1250
CIF-crédit d'impôt famille (50%)	-7500	-625
économie d'IS (25%)	-3750	-312,50
coût résiduel pour l'entreprise	3750€	312,50€

Le coût du berceau est dégressif selon le nombre de jours réservés. Afin que les entreprises qui font moins de bénéfices et qui sont imposées à l'IS à 15% puissent également considérer la mise en place de berceaux pour leurs salariés, nous avons choisi de moduler le coût du berceau selon le taux d'imposition de la société. Le tableau ci-dessous résume le coût du berceau pour tous les contrats et selon le taux d'IS.

forfait	coût annuel berceau pour entreprise avec taux d'IS de 25%	coût annuel berceau pour entreprise avec taux d'IS de 15%
0,5j/semaine	1500	1200
1j/semaine	3000	2400
1,5j/semaine	4500	3600
2j/semaine	6000	4800
2,5j/semaine	7500	6000
3j/semaine	9000	7200
3,5j/semaine	10500	8400
4j/semaine	12000	9600
4,5j/semaine	13500	10800
5j/semaine	15000	12000

Avantages pour le salarié

1) priorité dans la réservation d'une place en crèche

Si la crèche doit choisir entre 2 familles pour attribuer une place, et que l'une des familles a la possibilité d'avoir un berceau par l'entreprise d'un des parents, alors elle sera prise en priorité.

Chez Crechappy, il n'y a en revanche pas la possibilité d'obtenir un berceau d'entreprise lorsque la crèche est pleine. C'est contraire à notre vision d'accompagnement des familles d'abrèger un contrat avec une famille pour en accueillir une qui viendrait avec un berceau d'entreprise. Ce type de place "éjectable" existe dans certaines crèches, mais pas chez nous. Les berceaux pourront donc se mettre en place lorsque des places se libèrent (typiquement en septembre, et parfois en juillet ou en janvier).

2) avantage tarifaire

Comparativement à nos tarifs pour les parents qui ne bénéficient pas d'un berceau, nous appliquons une réduction de 2301€ sur un an à partir d'un contrat de 1,5 jour par semaine. Ceci représente une réduction de 191€ par mois.

Cette somme de 2301€ par an n'est pas choisie au hasard. Elle permet au salarié de bénéficier de sa place en crèche prioritaire, réservée par son employeur, ainsi que d'une réduction tarifaire, tout en n'ayant aucune modification de son salaire.

Si la réduction appliquée dépassait 2301€, le dépassement devrait être déclaré par l'entreprise du salarié comme un avantage en nature. Il serait alors soumis à l'assiette de cotisations et contributions sociales. L'employeur devrait répercuter les charges sociales sur les fiches de paie du salarié, qui aurait donc un salaire net inférieur.

Ces détails figurent dans le BOSS (bulletin officiel de la sécurité sociale - voir [lien](#)), à la section 4 - Subvention versée par les employeurs au profit de leurs salariés ayant recours à une solution de garde en crèche ou micro-crèche. Les articles 1180 et suivants sont particulièrement pertinents pour les micro-crèches PAJE.

Ci-dessous, la grille tarifaire des parents bénéficiant d'un berceau d'entreprise. Elle est à comparer avec la grille tarifaire des parents sans berceau, disponible sur notre site internet.

TARIFS POUR UN COUPLE AVEC BERCEAU D'ENTREPRISE

tranche 3 = tranche haute de revenus									
forfait	tarif horaire	total d'heures annuel	tarif annuel	tarif mensuel	aide PAJE	coût mensuel après PAJE	coût annuel après PAJE	crédit annuel d'impôt	coût mensuel réel
0,5j/semaine	10,00	258,5	2585	215	183,1	32	388	194	16
1j/semaine	10,00	517	5170	431	366,2	65	776	388	32
1,5j/semaine	6,98	775,5	5415	451	383,6	68	812	406	47
2j/semaine	7,67	1034	7936	661	562,1	99	1198	595	50
2,5j/semaine	8,06	1292,5	10416	868	700,8	167	2007	1003	263
3j/semaine	8,05	1551	12480	1040	700,8	339	4071	1750	193
3,5j/semaine	7,72	1809,5	13970	1164	700,8	463	5560	1750	318
4j/semaine	7,34	2068	15181	1265	700,8	564	6771	1750	418
4,5j/semaine	7,21	2326,5	16783	1399	700,8	698	8373	1750	552
5j/semaine	7,14	2585	18463	1539	700,8	838	10054	1750	692
tranche 2 = tranche moyenne de revenus									
forfait	tarif horaire	total d'heures annuel	tarif annuel	tarif mensuel	aide PAJE	coût mensuel après PAJE	coût annuel après PAJE	crédit annuel d'impôt	coût mensuel réel
0,5j/semaine	10,00	258,5	2585	215	183,1	32	388	194	16
1j/semaine	9,90	517	5118	427	362,5	64	768	384	32
1,5j/semaine	6,89	775,5	5345	445	378,6	67	802	401	33
2j/semaine	7,49	1034	7749	646	548,9	97	1162	581	48
2,5j/semaine	7,67	1292,5	9908	826	701,8	124	1486	743	62
3j/semaine	7,67	1551	11889	991	834,3	156	1878	939	78
3,5j/semaine	7,36	1809,5	13319	1110	834,3	276	3308	1654	130
4j/semaine	7,00	2068	14481	1207	834,3	373	4470	1750	227
4,5j/semaine	6,89	2326,5	16019	1335	834,3	501	6008	1750	355
5j/semaine	6,82	2585	17633	1469	834,3	635	7621	1750	489
tranche 1 = tranche basse de revenus									
forfait	tarif horaire	total d'heures annuel	tarif annuel	tarif mensuel	aide PAJE	coût mensuel après PAJE	coût annuel après PAJE	crédit annuel d'impôt	coût mensuel réel
0,5j/semaine	10,00	258,5	2585	215	183,1	32	388	194	16
1j/semaine	9,86	517	5098	425	361,1	64	765	382	32
1,5j/semaine	6,63	775,5	5144	429	364,4	64	772	386	32
2j/semaine	7,09	1034	7336	611	519,6	92	1100	550	46
2,5j/semaine	7,27	1292,5	9399	783	665,8	117	1410	705	59
3j/semaine	7,28	1551	11298	941	800,3	141	1695	847	71
3,5j/semaine	7,00	1809,5	12668	1056	897,3	158	1900	950	79
4j/semaine	6,66	2068	13782	1149	967,8	181	2168	1084	90
4,5j/semaine	6,56	2326,5	15256	1271	967,8	304	3642	1750	158
5j/semaine	6,50	2585	16802	1408	967,8	432	5188	1750	287

Nos tarifs sont susceptibles d'évoluer dans le temps, notamment en raison de l'inflation. Dans ce cas, la grille tarifaire des places avec berceau d'entreprise évoluerait en parallèle puisqu'elle est simplement décalée de 191€ sur la colonne "tarif mensuel".

Prenons un exemple. Une famille dans la tranche 2 de revenus souhaite inscrire son enfant 3 ou 4 jours par semaine. Elle hésite car le tarif pour 4J/semaine sans berceau donne un reste à charge (après PAJE et crédit d'impôt) de 418€/mois qui est un peu trop élevé pour son budget.

Le tableau ci-dessous résume le coût dans les situations avec et sans berceau, en supposant que l'entreprise qui prend le berceau est imposable à un taux d'IS de 25%. Cet exemple montre que grâce à la réduction tarifaire de 191€/mois appliquée pour un berceau d'entreprise, le reste à charge de la famille diminue significativement, et qu'elle pourrait se permettre de prendre 4 jours par semaine avec le berceau [reste à charge de 227€/mois] alors que sans berceau, elle n'aurait pu se permettre de prendre que 3 jours par semaine [reste à charge de 202€/mois].

	tarif mensuel	reste à charge pour la famille après aide PAJE et crédit d'impôt
coût 3J/semaine sans berceau ¹	1183€	202€
coût 3J/semaine avec berceau ²	991€	78€
coût berceau 3J/semaine pour entreprise	187,50€	
coût 4J/semaine sans berceau ¹	1399€	418€
coût 4J/semaine avec berceau ²	1207€	227€
coût berceau 4J/semaine pour entreprise	250€	

¹ voir tableau sur site internet : [lien](#)

² voir tableau page précédente

Le tableau ci-dessous résume le coût du berceau de 3 ou 4 jours pour l'entreprise, en supposant que l'entreprise est imposable à un taux d'IS de 25%.

	annuel	mensuel
coût du berceau 3J/semaine	9000	750
CIF-crédit d'impôt famille [50%]	-4500	-375
économie d'IS [25%]	-2250	-187,50
coût résiduel pour l'entreprise	2250€	187,50€
coût du berceau 4J/semaine	12000	1000
CIF-crédit d'impôt famille [50%]	-6000	-500
économie d'IS [25%]	-3000	-250
coût résiduel pour l'entreprise	3000€	250€

Modalités de mise en place d'un berceau d'entreprise

Si l'entreprise qui emploie un des parents souhaite réserver un berceau d'entreprise chez Crechappy, elle envoie un courrier à benedicte@crechappy.com, et les démarches suivantes seront mises en place :

- mise en place d'un contrat de réservation entre l'entreprise et Crechappy. Le contrat sera signé pour une année avec reconduction tacite d'une année sur l'autre.
- sélection du mode de paiement du berceau par l'entreprise : chaque début de mois ou chaque début de trimestre.
- mise en place de la facturation choisie par l'entreprise. Le contrat et les factures permettront à l'entreprise de bénéficier des déductions fiscales sur le coût du berceau.
- Crechappy envoie chaque année à l'entreprise une attestation qui précise l'avantage financier perçu par les parents sur le tarif de la crèche. Cette attestation permet à l'entreprise de savoir si l'avantage financier reste en dessous du plafond de 2301€ défini dans le BOSS (limite qui permet de ne pas déclarer le berceau comme un avantage en nature).